



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 mars 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 262<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 février 2002, à 10 h 30

*Président temporaire* : M. Kofi Annan (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

*Président* : M. Fall ..... (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire général

Déclaration du Président

Déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine

Rapport du Président sur l'évolution de la situation depuis la dernière séance

Projet de programme de travail du Comité

Réunion internationale des Nations Unies en faveur de la paix au Moyen-Orient,  
Nicosie, 16 et 17 avril 2002

Réunion des organisations non gouvernementales organisée par l'ONU en solidarité  
avec le peuple palestinien, Nicosie, 18 avril 2002

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et de la situation dans le territoire  
palestinien occupé, y compris Jérusalem

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection du Bureau**

2. **Le Président temporaire** invite le Comité à examiner les candidatures pour les postes de président, de vice-présidents et de rapporteur du Comité.

3. **M. Andjaba** (Namibie) dit que la situation au Moyen-Orient et dans les territoires occupés a atteint une phase critique. Des Palestiniens innocents sont tués, des habitations et des biens sont détruits et des armes de plus en plus dévastatrices sont utilisées, notamment des chasseurs F-16. Ces actes doivent cesser. L'humiliation de M. Yasser Arafat, qui a été pratiquement assigné à résidence, est totalement inacceptable.

4. L'ONU ne peut pas ignorer le massacre qui est commis par suite de l'occupation étrangère. L'orateur prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de l'instauration d'une paix durable. Cela passe toutefois par un retrait inconditionnel des forces d'occupation, ce qui favoriserait la reprise du processus de paix. Toutes les parties doivent manifester une volonté politique, et le Comité doit mobiliser l'appui de la communauté internationale. Pour ce faire, le Comité doit avoir des dirigeants énergiques. L'orateur propose donc de réélire M. Fall (Sénégal) en tant que Président, M. Rodríguez Parrilla (Cuba) et M. Farhâdi (Afghanistan) en tant que Vice-Présidents, et M. Balzan (Malte) en tant que Rapporteur.

5. **M. Hidayat** (Indonésie) appuie les candidatures.

6. M. Fall (Sénégal), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Farhâdi (Afghanistan) et M. Balzan (Malte) sont élus par acclamation.

7. *M. Fall (Sénégal) assure la présidence.*

### **Déclaration du Secrétaire général**

8. **Le Secrétaire général** félicite le Président de sa réélection unanime à la tête du Comité, qui exprime ainsi sa satisfaction au Président et à son pays pour le dévouement avec lequel ils cherchent à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et à aider le peuple palestinien à exercer ses droits inaliénables.

9. Au cours des 16 derniers mois, la situation sur le terrain s'est détériorée à un point encore jamais atteint. On compte aujourd'hui plus de 1 100 morts et jusqu'à 20 000 blessés, dont une écrasante majorité de Palestiniens.

10. Les souffrances qui sont endurées sont indicibles. Il faut briser le cycle meurtrier de la violence. Les parties devraient renoncer à l'affrontement et aux récriminations et retourner à la table des négociations. Pour ce faire, il est indispensable qu'elles commencent à appliquer, pleinement et sans délai, les recommandations formulées dans le rapport du Comité d'établissement des faits de Charm el-Cheikh (rapport Mitchell) et le plan de travail Tenet sur la sécurité en vue d'instaurer un cessez-le-feu durable. Cela permettrait de réduire la violence et de rétablir, dans une certaine mesure, la confiance mutuelle et la foi dans le processus de paix, deux éléments qui ont disparu au cours des derniers mois. Dans ce contexte, l'orateur a engagé les deux parties à faire un effort pour se conformer aux exigences que le « Quatuor », à savoir les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'ONU, ont énoncées dans leur déclaration commune du 25 octobre 2001.

11. Dans cette déclaration, le Président Arafat a été prié instamment de faire un effort concerté pour que les ordres de cessez-le-feu donnés par l'Autorité palestinienne soient pleinement et strictement respectés, notamment en arrêtant ceux qui défiaient ces ordres et en prenant d'autres mesures contre les organisations terroristes. Dans la même déclaration, Israël a été exhorté à se retirer immédiatement de la zone A, à renoncer aux exécutions extrajudiciaires, à faire en sorte que les Forces de défense israéliennes fassent preuve d'une plus grande retenue, à respecter pleinement le cessez-le-feu, à alléger rapidement les bouclages, et à prendre des mesures en vue de l'application immédiate du rapport Mitchell et du plan Tenet.

12. Le processus de paix passe par une période extrêmement difficile, voire critique. Il s'est essoufflé et a gravement besoin d'être redynamisé. Les parties devraient s'engager à nouveau à appliquer les principes arrêtés à la Conférence de paix de Madrid, à relancer le processus de paix d'Oslo et à renouer un dialogue politique constructif visant à parvenir à un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La

communauté internationale est disposée à appuyer de tels efforts.

13. Les principes énoncés dans le plan Tenet et les recommandations formulées dans le rapport Mitchell, qui prévoient des obligations claires et précises pour les deux parties, sont un moyen de relancer le processus de paix. Leur application rigoureuse rétablirait les conditions de sécurité indispensables et entraînerait la prise d'engagements politiques nécessaires.

14. Pour assurer durablement la sécurité, il faut non seulement avancer sur les questions relatives à la sécurité, mais aussi aborder le problème de l'occupation. En fin de compte, cela ne peut se faire qu'en relançant le processus de paix. L'urgence et la gravité de la situation sont telles qu'il ne faut pas entraver tout progrès en posant des conditions préalables qui peuvent très facilement être foulées au pied par des extrémistes. Il est donc essentiel que tous les aspects du plan Tenet et du rapport Mitchell soient abordés en bloc.

15. Pour faciliter le retour des parties à la table des négociations, il faut lier la demande d'amélioration sensible des conditions de sécurité à des initiatives sur le front politique. La communauté internationale doit encourager les deux parties à prendre les mesures voulues pour sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui. On sait d'expérience qu'on peut isoler les extrémistes et améliorer la sécurité en créant de nouvelles perspectives de négociation et en dissipant le climat de méfiance, de frustration et de désespoir.

16. Les dirigeants palestiniens doivent relever des défis considérables. La destruction de l'infrastructure de l'Autorité palestinienne ne fera qu'accroître les difficultés qu'elle aura à surmonter pour tenir ses engagements, tant sur le plan politique que dans le domaine de la sécurité. L'assignation à résidence qui est pratiquement imposée au Président Arafat doit certainement être levée.

17. La violence quotidienne, les destructions à grande échelle et les bouclages répétés ont eu un effet catastrophique sur l'économie palestinienne. Conséquence de la montée en flèche du chômage, des familles sont privées de toutes sources de revenus. Quelque 50 % des Palestiniens vivent en dessous du seuil de pauvreté. La détresse et le désespoir du peuple palestinien n'ont jamais été aussi grands.

18. Les secours humanitaires d'urgence sont devenus la première des priorités. Les donateurs internationaux ont apporté leur appui, fort nécessaire, au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne, qui est actuellement soumise à de sévères restrictions. Au dire de tous, une assistance supplémentaire sera nécessaire dans les semaines et les mois à venir. Compte tenu de la gravité de la crise et des difficultés économiques considérables qu'endure la population, la communauté internationale doit essayer de remédier à cette situation avec toute la célérité requise.

19. Le Programme des Nations Unies pour le développement et bien d'autres organismes des Nations Unies continuent d'offrir une assistance d'urgence et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de millions de familles palestiniennes. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle de premier plan dans ce domaine et satisfait aux besoins quotidiens essentiels de presque 1,5 million de réfugiés enregistrés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et de 2,4 autres millions de réfugiés vivant en Jordanie, au Liban et en Syrie.

20. Compte tenu de l'aggravation de la situation, l'UNRWA a récemment lancé son appel en faveur d'une assistance d'urgence pour 2002. Il a demandé aux principaux contributeurs de l'aider à mener ses activités humanitaires essentielles.

21. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Rød-Larsen, a pris une part active aux efforts répétés visant à désamorcer la crise, à relancer le processus de paix et à coordonner l'assistance au peuple palestinien. En coopération avec des représentants du « Quatuor » et d'autres partenaires, il a notamment collaboré avec les parties à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu et à la relance du processus politique.

22. Le Secrétaire général, qui a lui-même participé à ces efforts, assure le Comité qu'il poursuivra son action auprès de toutes les parties jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ».

23. Enfin, il se félicite à nouveau du travail important accompli par le Comité et lui exprime son appui pour l'exécution de son mandat.

### Déclaration du Président

24. **Le Président**, s'exprimant en tant que représentant du Sénégal, rend hommage à ses collaborateurs et à la Division des droits des Palestiniens pour les efforts conjoints qu'ils déploient afin de faire avancer une question à la fois simple et complexe. Il salue l'action du Secrétaire général et son engagement en faveur de la reprise du processus de paix entre Israël et la Palestine.

25. Ce processus ne peut se poursuivre sans un arrêt de la violence et de la terreur auxquelles ont recours les tenants impénitents de la ligne dure, qu'ils soient Israéliens ou Palestiniens, et sans un engagement sincère de la part du Gouvernement israélien en faveur de la logique et de la dynamique du processus de paix. Le Secrétaire général a demandé plusieurs fois aux parties d'appliquer d'urgence les recommandations du Comité d'établissement des faits de Charm el-Cheikh. L'orateur exprime sa gratitude au Secrétaire général pour l'appui qu'il apporte aux efforts visant à rétablir la paix dans une région où les espoirs légitimes de stabilité, de paix et de développement ont été anéantis.

26. La voie de la paix par la négociation est parsemée d'obstacles : cercle vicieux de la provocation et de la violence, assassinats aveugles ou ciblés, représailles, attaques, contre-attaques et réactions désespérées. Le Comité est toutefois résolu à poursuivre son mandat avec soin et pragmatisme, car il va de soi qu'Israël et la Palestine ont tous deux le droit d'exister dans des conditions de souveraineté, de sécurité et de dignité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement garanties. À cette fin, le Président du Sénégal a tenu des réunions successives, au Forum économique mondial à New York, avec l'Ambassadeur de la Palestine et le Ministre israélien des affaires étrangères. Ces réunions avaient pour objet de créer des conditions favorables à la réalisation des deux objectifs cardinaux formulés par le Sénégal au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka en juillet 2001, à savoir la reprise du processus de paix et la poursuite des efforts visant à lancer une initiative africaine qui permettrait d'instaurer une paix juste et durable fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU. À cette fin, le Comité devrait maintenir et accroître sa coopération avec toutes les personnes de bonne volonté.

27. Dans ce contexte, l'orateur a rendu hommage à Yasser Arafat, dont le courage, la sagesse, le sens élevé

de la responsabilité et l'ouverture constante au dialogue lui ont permis, bien qu'illégalement retenu depuis le 3 décembre 2001, d'éviter toutes les tentatives d'exclusion et d'élimination diplomatique, voire de liquidation physique. Sa légitimité nationale, ses qualités de dirigeant politique et son audience internationale sont intactes. Il incombe donc à tous les parrains du processus de paix de tirer les enseignements nécessaires et de collaborer à la reprise immédiate des négociations. Il existe encore un espoir de paix, même s'il est ténu.

### Déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine

28. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) dit que la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, s'aggrave au fil des jours par suite de la campagne militaire israélienne, incessante et meurtrière, qui est menée contre le peuple palestinien depuis le 28 septembre 2000. Les innombrables violations des droits de l'homme subies par les Palestiniens ont pris diverses formes : meurtre de plus de 875 civils, dont des enfants; exécutions extrajudiciaires; dizaines de milliers de blessés; enlèvements; destruction d'habitations, de biens, de champs, de routes et d'installations à caractère économique; confiscation de terres; restrictions draconiennes à la liberté de circulation; bouclages à grande échelle s'apparentant à un siège du territoire palestinien; et poursuite du siège du Président Yasser Arafat. L'orateur condamne le bombardement de la ville de Gaza, survenu la veille, qui a fait deux blessés parmi les fonctionnaires de l'ONU et causé des dégâts au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

29. Le Gouvernement israélien n'a manifestement pas l'intention de respecter un cessez-le-feu quelconque ou de calmer la situation. Au contraire, son comportement vise à inciter à la violence et à l'aggraver. Son ultime objectif est de détruire non seulement l'Autorité palestinienne, mais aussi ce qui reste de son infrastructure. De tels actes accélèrent le basculement de toute la région dans la guerre et l'affrontement.

30. Bien que la communauté internationale ait beaucoup fait pour amener Israël à réduire le nombre de ses attaques et à changer de politique, l'attitude du Gouvernement des États-Unis, qui permet à son homologue israélien de contourner le processus de paix

et de fouler aux pieds les accords existants, a pour conséquence que les résultats sont en deçà des attentes. Des États Membres de l'ONU ont essayé d'agir, mais les propositions présentées au Conseil de sécurité ont malheureusement été bloquées par deux veto des États-Unis en 2001. La Mission de la Palestine rend toutefois hommage à l'Assemblée générale pour avoir reconvoqué la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, qui a adopté une déclaration extrêmement importante. La communauté internationale devrait maintenir la pression sur le Gouvernement israélien.

31. La position palestinienne à l'égard du terrorisme a toujours été très claire, notamment au lendemain des attaques du 11 septembre à New York. L'Autorité palestinienne a condamné à maintes reprises les attentats terroristes dirigés contre des civils israéliens et rejeté entièrement, et par principe, les tentatives visant à faire l'amalgame entre ces actes et toute résistance sur le territoire palestinien occupé. Elle reste foncièrement attachée au principe de négociations pacifiques, et espère qu'Israël ne détruira pas cette décision stratégique.

32. Le plan commun élaboré par la communauté internationale pour lutter contre les groupes terroristes dans le monde a malheureusement été compromis par des tentatives visant à modifier ce plan afin de servir des intérêts limités et souvent illégitimes, y compris ceux d'Israël. Qui plus est, le recours à la seule force militaire, sans tenir compte des doléances réelles des personnes touchées et sans réparer les innombrables injustices qu'elles ont subies, revient à semer les graines de la prochaine catastrophe. Il n'est pas trop tard pour lancer un débat honnête dans le but de préserver le consensus sur cette question.

#### **Rapport du Président sur l'évolution de la situation depuis la dernière séance**

33. **Le Président** dit que l'Assemblée générale a, à une majorité écrasante, appuyé les quatre projets de résolution qui lui ont été présentés par le Comité et les a adoptés en tant que résolutions 56/33, 56/34, 56/35 et 56/36. Cela témoigne de l'importance qu'une grande majorité d'États attache à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et rappelle la responsabilité de l'ONU à cet égard.

34. Le 5 décembre 2001, à la demande de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence

islamique, une Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève a eu lieu à Genève. Les participants y ont mis l'accent sur l'application de la quatrième Convention de Genève au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Seules trois des Hautes Parties contractantes, à savoir l'Australie, Israël et les États-Unis d'Amérique, ont refusé d'y participer. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Commissaire général de l'UNRWA ont pris la parole à la Conférence, en sus d'un certain nombre de Hautes Parties contractantes. À la fin de la Conférence, les Hautes Parties contractantes ont adopté, sans procéder à un vote, une déclaration dans laquelle elles ont déploré le grand nombre de victimes civiles, réaffirmé l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève au territoire palestinien occupé, rappelé les obligations de toutes les parties concernées, exprimé leur appui aux efforts des organisations humanitaires et des organismes des Nations Unies, et encouragé la reprise des négociations en vue de parvenir à une paix juste et durable.

35. Le 14 décembre 2001, le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande du Groupe des États arabes pour examiner la situation au Moyen-Orient. Un projet de résolution (S/2001/1199) que la Tunisie a présenté au nom du Groupe arabe, et dans lequel le Conseil aurait condamné toutes les exécutions extrajudiciaires, le recours excessif à la force et la destruction de biens à grande échelle, et aurait encouragé la mise en place d'un mécanisme de contrôle pour aider les parties, n'a pas été adopté malgré 12 votes favorables, car un membre permanent du Conseil a voté contre l'adoption de cette résolution. La question a donc été soulevée à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui a repris ses travaux le 20 décembre à la demande du Représentant permanent de l'Égypte, agissant en sa qualité de Président du Groupe arabe pour décembre 2001, et du Représentant permanent de l'Afrique du Sud, agissant en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés. Deux résolutions présentées par l'Égypte ont été adoptées à cette session (A/RES/ES-10/8 et A/RES/ES-10/9).

36. Au nom du Comité, l'orateur félicite la Guinée, membre du Comité, ainsi que la Bulgarie et la République arabe syrienne, deux des observateurs, de leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité.

37. S'il n'y a pas d'autres observations, le Président considérera que le Comité souhaite prendre note des renseignements qu'il a présentés.

38. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Projet de programme de travail du Comité (A/AC.183/2002/CRP.1)**

39. **Le Président**, présentant le projet de programme de travail du Comité pour 2002 (A/AC.183/2002/CRP.1), dit que ce projet reflète les préoccupations et les objectifs actuels du Comité. Lors de l'élaboration du projet de programme de travail, le Bureau du Comité a été guidé par la nécessité de tenir davantage compte de l'évolution du processus de paix et de la situation sur le terrain. Le Comité continuera d'examiner le programme proposé sans perdre de vue ces considérations et y apportera des ajustements si nécessaire.

40. Le projet de programme de travail du Comité pour 2002 (A/AC.183/2002/CRP.1) est adopté.

#### **Réunion internationale des Nations Unies en faveur de la paix au Moyen-Orient, Nicosie, 16 et 17 avril 2002**

#### **Réunion des organisations non gouvernementales organisée par l'ONU en solidarité avec le peuple palestinien, Nicosie, 18 avril 2002**

41. **Le Président** dit que la Réunion internationale des Nations Unies en faveur de la paix au Moyen-Orient et la Réunion des organisations non gouvernementales organisée par l'ONU en solidarité avec le peuple palestinien se tiendront à Nicosie les 16 et 17 avril et le 18 avril 2002, respectivement. Il remercie le Gouvernement chypriote d'avoir accepté d'accueillir ces réunions, ainsi que le Représentant permanent de Chypre pour son aide. Les programmes provisoires des réunions figurent dans les documents de travail Nos 1 et 2.

42. Le programme provisoire de la Réunion internationale des Nations Unies en faveur de la paix au Moyen-Orient, tel qu'il figure dans le document de travail No 1, est adopté.

43. Le programme provisoire de la Réunion des organisations non gouvernementales organisée par l'ONU en solidarité avec le peuple palestinien, tel qu'il figure dans le document de travail No 2, est adopté.

44. **Le Président** dit que la délégation du Comité qui participera aux deux réunions à Nicosie sera composée de M. Rodríguez Parrilla (Cuba) et M. Farhâdi (Afghanistan), Vice-Présidents du Comité, de M. Balzan (Malte), Rapporteur du Comité, de M. Zackheos (Chypre), de M. Al-Kidwa (Observateur de la Palestine) et de lui-même.

45. **M. Zackheos** (Chypre), saluant la décision de tenir les deux réunions à Chypre, dit que cela témoigne de l'attachement de son gouvernement aux efforts internationaux visant à promouvoir la paix et la réconciliation au Moyen-Orient. La situation actuelle est inacceptable car elle aggrave les souffrances du peuple palestinien et ne garantit pas la sécurité du peuple israélien, qui y a droit. Il faut briser le cycle de la violence. Il faut créer un nouveau Moyen-Orient, y promouvoir la coopération régionale et y garantir la justice et la sécurité pour tous. L'établissement d'un État palestinien viable est une condition *sine qua non* pour une paix durable au Moyen-Orient. L'occupation étrangère ne saurait légitimiser la violation du droit international. Le Gouvernement chypriote collaborera étroitement avec le Comité et le secrétariat pour assurer le succès des réunions, qui pourraient aider à mettre fin à la violence et amener les parties à la table des négociations.

#### **Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem**

46. **Le Président** dit que la situation sur le terrain au Moyen-Orient reste extrêmement grave. Le Secrétaire général et lui-même ont déjà abordé certains des faits nouveaux intervenus dans la région et à l'ONU depuis la dernière séance du Comité. L'orateur invite l'Observateur de la Palestine à faire le point de la situation.

47. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) remercie le représentant de Chypre et son gouvernement des efforts qu'ils déploient pour assurer le succès des prochaines réunions qui se tiendront à Nicosie. Il se félicite du changement – léger mais positif – observé dans l'attitude des États-Unis à l'égard de la situation au Moyen-Orient, comme en témoignent certaines déclarations publiées la veille. Un autre point positif est l'attention qui est accordée à la situation au Moyen-Orient par le Conseil de sécurité, qui tient régulièrement des séances d'information sur la question et a inscrit celle-ci sur son ordre du jour

mensuel. L'orateur espère que les membres du Conseil chercheront sérieusement des moyens de surveiller l'évolution de la situation, par exemple l'envoi d'une délégation dans la région, y compris dans le territoire palestinien occupé, et l'organisation d'une réunion avec les dirigeants palestiniens. Cela permettrait au Conseil de se faire lui-même une idée de la situation sur le terrain et de déterminer quelles autres mesures le Secrétaire général ou les membres du Conseil pourraient prendre. Entre autres choses, il est essentiel de donner suite à la déclaration adoptée par la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève. Le peuple palestinien continuera de demander au Conseil et à l'Assemblée générale de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies en s'efforçant de mettre un terme à la situation catastrophique des Palestiniens et de parvenir à un règlement fondé sur les résolutions de l'ONU, ainsi que sur les principes de la terre contre la paix et de la coexistence pacifique des deux États. Un tel règlement passe par le retrait d'Israël du Golan et des parties du Liban qui sont toujours occupées, ainsi que des territoires palestiniens. Il faut espérer que la paix sera instaurée sans nouvelles effusions de sang et sans de nouvelles souffrances pour le peuple palestinien.

#### **Questions diverses**

48. **M. Diallo** (Guinée) dit que sa délégation est fermement résolue à participer aux travaux du Comité et espère que cela donnera un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient et améliorera la situation du peuple palestinien.

49. **Le Président** exprime l'espoir que la paix sera instaurée au Moyen-Orient en 2002.

*La séance est levée à 12 h 5.*